

RAPPORT ANNUEL 2020



Notre engagement, c'est vous.



The page features decorative geometric patterns in the corners. The top-right corner has a series of red-outlined, overlapping diamond shapes. The bottom-left and bottom-right corners contain triangular patterns of red, black, and grey icons, including the Euro symbol (€), a fountain pen nib, and a book. A thin grey diagonal line runs from the top-left towards the bottom-right, passing behind the title.

SOMMAIRE



1 GOUVERNANCE	4
----------------------------	---



2 RAPPORT DE GESTION	10
-----------------------------------	----



3 ÉTATS FINANCIERS	15
---------------------------------	----



4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	39
---	----



6 ORGANIGRAMME DU GROUPE	46
---------------------------------------	----



GOUVERNANCE

PRÉSIDENTS

COMITÉ EXÉCUTIF

FONCTIONS CLÉS



PRÉSIDENTS



Catherine Vinikoff

MACSF SGAM (SGAM)
MACSF assurances (S.A.M.)
MACSF Libéria (S.A.)

Philippe Éveilleau

MACSF épargne retraite (S.A.)
MACSF financement (S.A.D.)

Laurence Carpentier

MACSF prévoyance (S.A.M.)



COMITÉ EXÉCUTIF



Sékolène de Dianous

Directrice Marketing Digital

Thierry Houselstein

Directeur Comité Médical

Eric Dubos

Directeur Financier

Sabine Ravier

Directrice
Relation Sociétariat
et Clientèle

Edouard Perrin

Directeur du Réseau Agences

Dominique Martin

Directeur Systèmes d'Information

Amaury Roland-Gosselin

Directeur Secrétariat Général
Juridique et Conformité groupe

Stéphane Dessirier

Président du Comité Exécutif,
Directeur Général MACSF SGAM
et MACSF assurances,
Directeur Général Délégué
MACSF épargne retraite

Roger Caniard

Directeur Financier



Michel Bes

Directeur Ressources Humaines
et Moyens Généraux

Serge de Andolenko

Directeur Audit et Comités
Administrateurs

Guillaume Rosenwald

Président du Directoire de MACSF financement
Directeur Général de MACSF épargne retraite
Directeur Général Délégué de MACSF
prévoyance et de MACSF Libéa
Directeur Général Adjoint de MACSF SGAM
Directeur Assurances et Services Actuariat
et Réassurance

Yohan Gabay

Directeur de la communication
et du plan stratégique

Nicolas Gombault

Directeur Général de MACSF Libéa
et de MACSF prévoyance
Directeur Général Délégué
de MACSF SGAM
et de MACSF assurances
Directeur de l'Indemnisation
et de la Communication Médicale

Jean-Philippe Schneider

Directeur indemnisation
et partenariats

Luc Romanillos

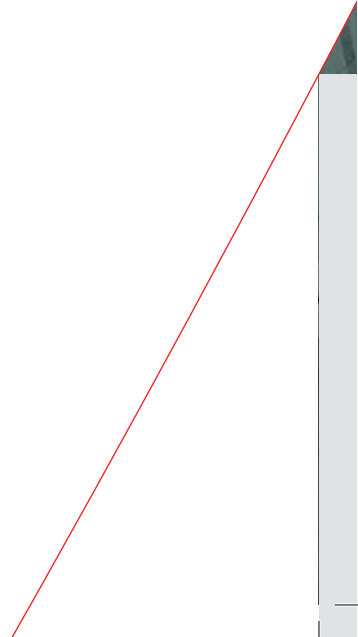
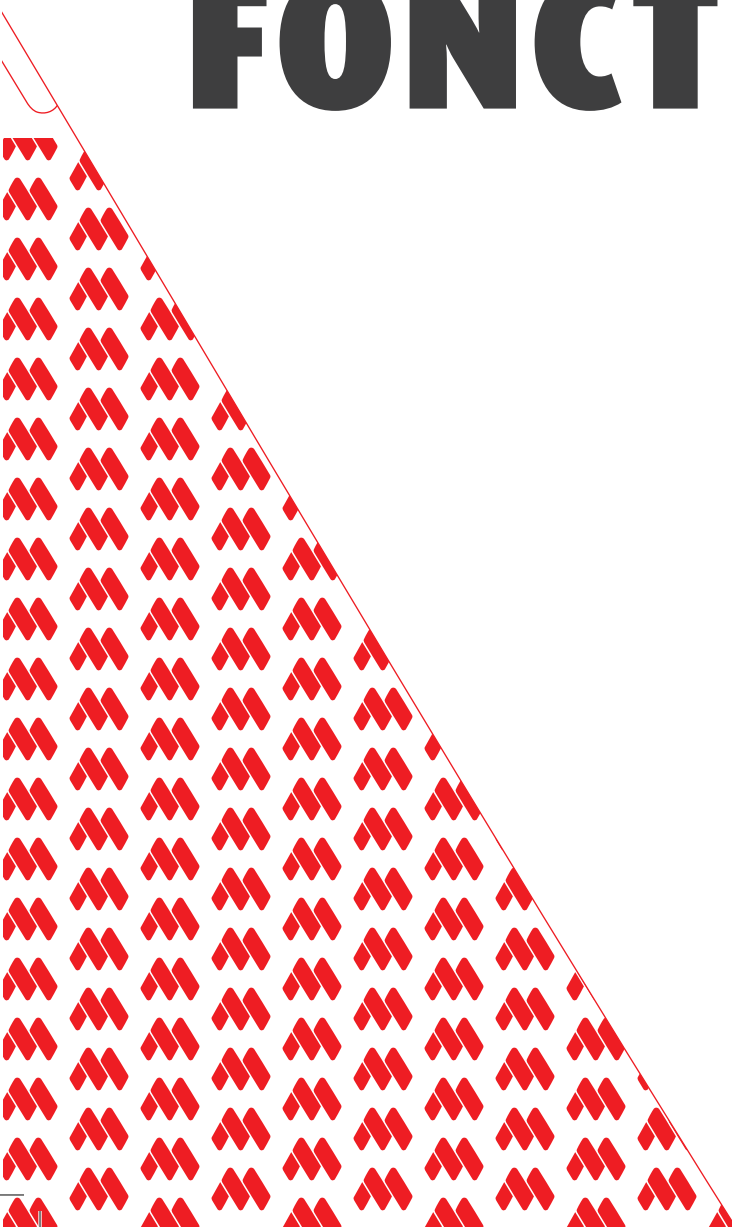
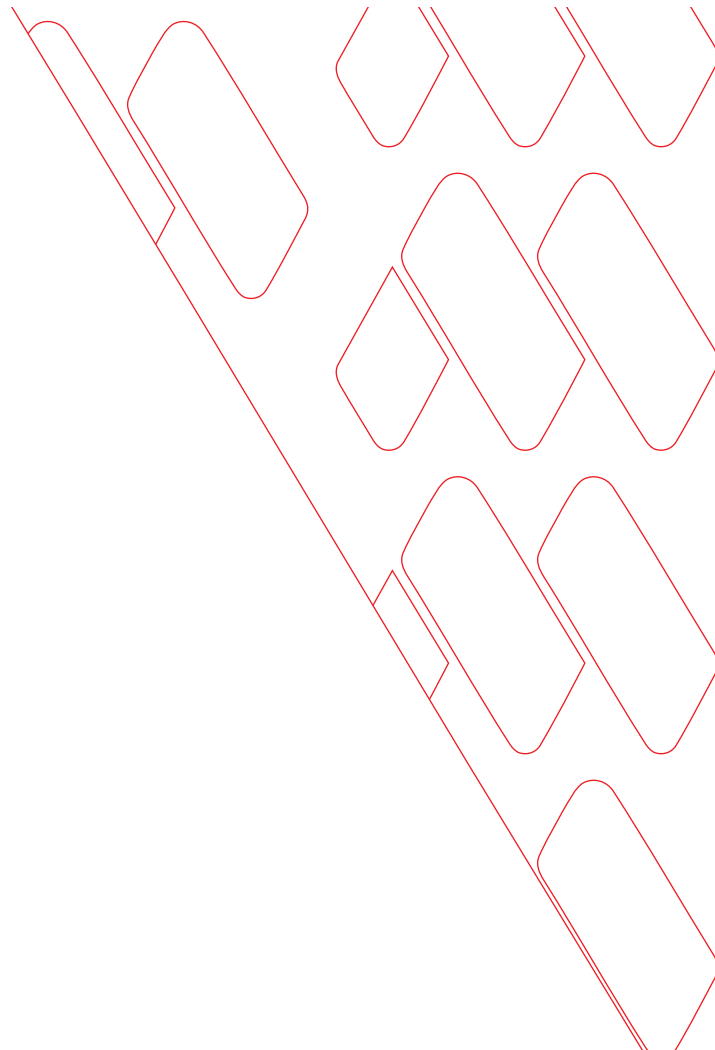
Directeur technique
assurance

Sandrine Guebin

Directrice Comptabilité
Administration Groupe

Nicolas Lepère

Directeur Investissements
immobiliers



FONCTIONS **CLÉS**

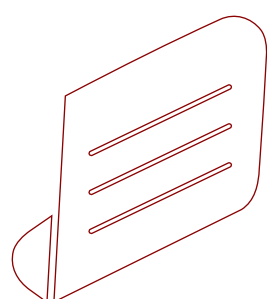


Serge De Andolenko
Audit Interne

Alain Serdet
Gestion des risques

Pierre-François Marcastel
Actuariat

Amaury Roland-Gosselin
Conformité



RAPPORT DE GESTION



POINT SIGNIFICATIF DE L'EXERCICE

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie du "covid-19" qui s'est propagée dans le monde entier. Cette crise sanitaire a eu des effets nuancés selon les risques couverts par le groupe MACSF. Si les périodes de confinement ont pu avoir un effet favorable sur la sinistralité en automobile, en revanche cette crise a eu des effets défavorables notamment sur la santé et les arrêts de travail liés, ainsi qu'une baisse significative de l'activité d'épargne. Par ailleurs, sur les marchés financiers, la volatilité a atteint des niveaux records.

En 2020, le groupe MACSF a poursuivi ses activités au service des professionnels de santé qui étaient en première ligne.

Grâce à une organisation déjà expérimentée au télétravail, l'emploi et l'activité des collaborateurs ont pu être maintenus et, par là-même, le service aux sociétaires.

LE GROUPE

En 2020, le groupe a initié son nouveau plan stratégique MACSF 2020-2024 orienté sur le développement commercial, l'excellence relationnelle vis-à-vis de nos sociétaires et l'accent sur les ressources humaines pour accompagner les transformations en cours. Ces 3 axes majeurs ont été complétés par la RSE (responsabilité sociétale des entreprises).

Dans ce contexte de crise, le chiffre d'affaires du groupe est en recul à 1,7 milliards d'euros contre 2,0 milliards d'euros en 2019. Cette baisse du chiffre d'affaires de 16,1 % est majoritairement due à la baisse de la collecte en épargne.

Pour l'assurance vie, le chiffre d'affaires s'établit à 962,5 millions d'euros contre 1 306 millions en 2019. La part des unités de comptes a progressé de 8,8 % pour dépasser 3,9 milliards d'euros.

L'activité non vie augmente globalement (+2,9%) et plus particulièrement les dommages aux biens du particulier (+ 3,0%), la protection juridique (+ 2,5 %) et les assurances automobiles dommages et responsabilité civile (+2,6%). Le chiffre d'affaires non vie progresse ainsi de +2,9 % pour s'établir à 672 millions d'euros contre 653 millions en 2019.

En termes de sinistralité, le portefeuille du groupe est marqué par les événements exceptionnels liés à la crise.

Notamment, des contributions santé ont été instaurées à raison de 2,6 % du chiffre d'affaires du risque santé 2020, qui représente 2,7 millions d'euros, et de 1,3 % du chiffre d'affaires 2021 estimé à 1,4 million d'euros ; ces contributions, décidées sur l'exercice, sont intégrées dans les postes charge de sinistres ; la dette s'y rapportant figure au bilan dans le poste autres dettes fiscales.

Sur le plan financier, l'année a été marquée par la volatilité et des taux bas persistants. Malgré la chute des valeurs boursières d'environ 35% suite au 1^{er} confinement du mois de mars, les valeurs se sont bien repositionnées en fin d'année.

Membre de la FFA, le groupe MACSF a contribué au fond de solidarité organisé par le secteur de l'assurance en aide aux TPE et a versé à ce titre 3,3 millions d'euros. Par ailleurs, un fonds de solidarité propre au groupe MACSF a été constitué, qui a permis de faire bénéficier d'une aide de 1 000 euros à 1 890 sociétaires pour un montant total de 1,9 million d'euros. Ces contributions sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel.

Avec une gestion maîtrisée et malgré les impacts de la crise sanitaire, le résultat du groupe ressort à 155 millions contre 195 millions en 2019.



CONTEXTE DU MARCHÉ FRANÇAIS DE L'ASSURANCE (source FFA)

Pour 2020, au niveau national, les cotisations de l'Assurance française sont évaluées à 200,7 milliards d'euros à comparer à 227,4 milliards d'euros en 2019. Globalement, pour l'ensemble du marché français, les cotisations sont en baisse de 11,7 %.

Cette baisse est portée par les assurances de personnes, l'assurance vie est en diminution de 19,6% alors que l'assurance santé et prévoyance

est en progression de 1,6 %. Le chiffre d'affaires de l'assurance de personnes s'établit à 141,5 milliards d'euros dont 116,3 milliards sur l'assurance vie.

L'assurance française en 2020 a progressé en matière d'assurances de biens et responsabilité de 2,1 %, le chiffre d'affaires de ces branches s'élève à 59,2 milliards d'euros en 2020 dont 23,1 milliards d'euros pour la branche automobile et 11,6 milliards pour la multirisque habitation.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

L'année 2020 a été très particulière aussi sur les marchés financiers : elle s'achève comme elle avait commencé avec des marchés financiers optimistes. Néanmoins, sur cette période, est survenue la pire récession économique de l'après-guerre qui s'est traduite par l'un des krachs boursiers les plus rapides de l'histoire. Puis, en fin d'année, la découverte de vaccins a relancé l'espoir d'une reprise assez rapide en 2021.

La crise du Covid-19 a été un choc déflationniste. Toutefois, les interventions massives des banques centrales et des Etats ont permis de soutenir les économies. Les Banques Centrales ont maintenu des politiques monétaires très accommodantes pour permettre aux États de se refinancer sans trop peser sur les budgets nationaux. Les taux monétaires sont négatifs à - 0,50 % en zone Euro et à 0 % aux États-Unis. Et une grande partie des taux d'intérêt à moyen et long terme sont maintenant en territoire négatif. Les plans de relance des Etats ont été aussi très importants avec des niveaux d'endettement public par rapport au PIB qui deviennent conséquents. Le ratio dettes/PIB dépasse désormais 100 % aux États-Unis, 120 % en France, 150 % en Italie et 75 % en Allemagne. L'endettement des entreprises a également progressé.

Après le krach de février et mars, la forte remontée des marchés actions en novembre a rétabli les performances de cette année 2020 qui sont finalement correctes au vue de l'économie. Mais, cette envolée des marchés financiers contribue à accentuer le sentiment de déconnexion de plus en plus grand entre la sphère financière et l'économie réelle. Ainsi, les actions américaines ont gagné près de 15 % (en dollars), alors que les actions européennes sont en recul limité : - 3 % pour l'indice Stoxx 600 et - 7 % pour l'indice CAC 40. Parallèlement, les indices obligataires progressent également : + 4,10 % pour l'indice des obligations internationales et + 4,65 % pour celui des obligations de la zone Euro.

Le contexte économique et financier pour 2020 nous invite à la plus grande prudence dans notre allocations d'actifs et nos choix d'investissements. En 2021, le contexte de pandémie perdure. Dans l'attente des vaccinations et de l'immunisation collective, le stop and go des économies va se poursuivre. Toutefois, la récession causée par la Covid-19 s'annonce plus facilement réversible que les chocs passés, notamment grâce aux interventions massives des banques centrales et des Etats. Ainsi, le contexte économique et financier nous invite à conserver une certaine prudence dans nos investissements et la diversification nécessaire sur différentes classes d'actifs dans un marché de taux durablement bas.



ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis janvier 2020, l'épidémie du "covid-2019" s'est propagée dans le monde entier. L'identification d'un vaccin et le début des campagnes de vaccination sont source d'espoir. Toutefois, l'avenir reste incertain en raison de l'émergence de variants du virus. Les impacts de l'évolution de cette crise sanitaire sur les comptes 2021 et ses conséquences sur MACSF ne sont pas encore connus à la date d'établissement du présent rapport. À ce titre, MACSF surveille toujours ses expositions face à l'épidémie, notamment l'impact de la crise sanitaire sur l'environnement économique et financier, sur ses risques gérés notamment vis-à-vis de ses sociétaires professionnels de santé qui restent en première ligne.

Face à l'épidémie de Coronavirus et en lien avec les décisions des pouvoirs publics, la MACSF continue à prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la continuité des services aux sociétaires dans les meilleures conditions possibles, tout en minimisant les risques pour ses collaborateurs.

Le groupe MACSF, veille à ce que les collaborateurs disposent des moyens techniques et matériels nécessaires au télétravail. C'est ainsi qu'une grande majorité d'entre eux peuvent poursuivre leurs activités, en maintenant la gestion des activités courantes mais aussi la poursuite des projets groupe de l'année 2021. Seul un petit nombre de collaborateurs dont les activités restent réalisées au siège se déplacent ainsi qu'une partie des membres du Comité Exécutif qui les accompagnent et veillent à la bonne coordination des opérations pendant cette crise.

Depuis le début de l'épidémie de Coronavirus, la MACSF est pleinement mobilisée aux côtés de professionnels de santé pour les accompagner et les soutenir. Toutes les dispositions ont en effet été prises par le groupe, afin que la continuité des services aux sociétaires soit assurée dans les meilleures conditions possibles.

RESULTATS DU GROUPE MACSF : PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS

Assurance non-vie

Le montant des primes émises est de 672 millions d'euros en 2020 contre 653 millions en 2019, soit une progression de 2,9 %.

Il est composé des assurances "Dommages" (Auto, RC, Risques divers) pour 413 millions d'euros et des assurances de "Personnes" (Frais médicaux, Plans de prévoyance) pour 259 millions d'euros.

Les charges de prestations brutes s'élèvent à 516 millions d'euros contre 533 millions en 2019.

Le résultat de la réassurance ressort en produit pour 12,9 millions d'euros contre 8,6 millions d'euros en 2019.

Les produits financiers nets de charges s'élèvent à 41,4 millions d'euros contre 74,4 millions en 2019.

Les charges de gestion s'élèvent à 131,9 millions d'euros contre 125,2 millions en 2019.

Le résultat courant ressort à 90,1 millions d'euros contre 92,8 millions l'exercice précédent.



Assurance vie

Le chiffre d'affaires est de 962 millions d'euros en 2020 contre 1 306 millions en 2019.

Les charges de prestations s'élèvent à 1 269 millions d'euros contre 2 231 millions en 2019.

Le résultat de la réassurance ressort en perte pour 1,53 million d'euros

Les produits financiers nets de charges se sont élevés à 481,5 millions d'euros, à rapprocher de 1 131,3 millions d'euros en 2019. Cette évolution est due principalement à une baisse de valorisation des ACAV de 62 millions d'euros cet exercice alors qu'en 2019 la valorisation s'appréciait de 401 millions d'euros.

Le résultat courant ressort à 131,6 millions d'euros contre 168,9 millions d'euros en 2019.

Activités bancaires

Les produits d'exploitation bancaire sont de 15,7 millions d'euros contre 14,7 millions d'euros en 2019 et se rapportent à l'activité de MACSF financement.

Le résultat courant est en bénéfice de 44 milliers d'euros contre 389 milliers d'euros en 2019.

Autres activités

Le chiffre d'affaires est de 26,6 millions d'euros contre 25,6 millions d'euros en 2019 et comprend essentiellement l'activité immobilière.

Le résultat courant est en bénéfice de 3,1 millions d'euros contre 2,6 millions d'euros en 2019.

Compte de résultat combiné

Le chiffre d'affaires est de 1 677 millions d'euros en 2020 contre 1 999 millions d'euros en 2019. Globalement, en intégrant les activités bancaires

de MACSF financement, ainsi que les autres activités, notamment immobilières, le résultat d'exploitation courant est de 225 millions d'euros contre 265 millions d'euros en 2019.

Le montant d'impôt sur les sociétés s'élève à 65 millions d'euros en 2020 contre 68 millions en 2019.

Le résultat net consolidé est de 155 millions d'euros à comparer à 195 millions d'euros l'année précédente.

Bilan combiné

À l'actif, les placements s'élèvent à 31 526 millions d'euros contre 33 053 millions d'euros en 2019 soit une baisse de 4,62%. Cette baisse s'explique par l'arrêt de l'activité de prêts de titres qui totalisait 1 829 millions d'euros en 2019. Les placements en unités de compte s'élèvent à 3 885 millions d'euros contre 3 572 millions d'euros en 2019.

En ajoutant les créances, les comptes de régularisation Actif et les autres postes débiteurs, le total de l'actif est de 32 545 millions d'euros, à comparer à 34 081 millions d'euros en 2019.

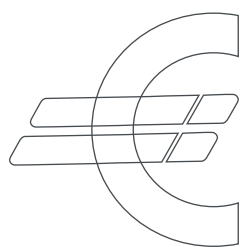
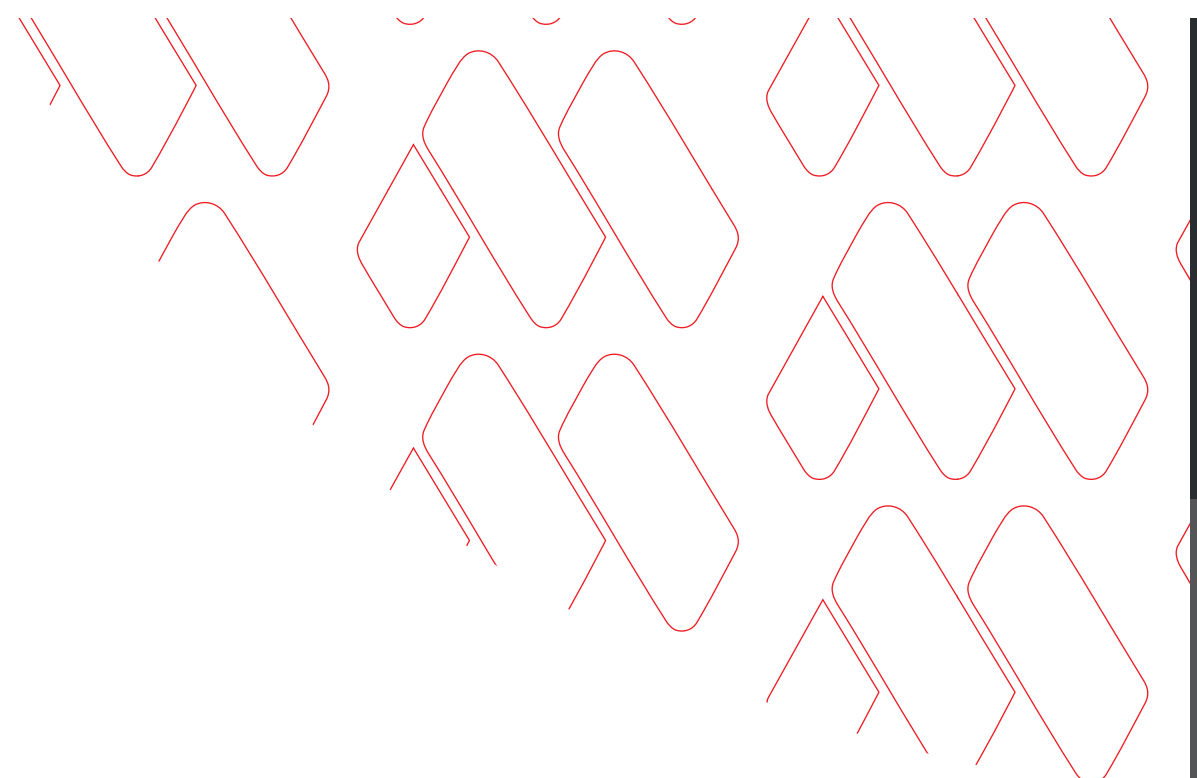
Au passif, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 3 333 millions d'euros en 2020 contre 3 178 millions d'euros en 2019, soit une progression de 4,9 %.

Les provisions techniques brutes sont de 25 065 millions d'euros contre 25 257 millions d'euros en 2019 en baisse de 0,8%. Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont de 3 866 millions d'euros contre 3 565 millions d'euros en 2019, en progression de 8,5 %.

Les autres passifs représentent principalement les provisions pour risques et charges et les dettes diverses.

Le poste Autres dettes s'élève pour 2020 à 201,6 millions d'euros contre 2 025,5 millions d'euros l'année précédente. Cette diminution très importante est expliquée par l'arrêt des prêts de titres à la clôture de l'exercice, faisant disparaître de ce fait les dettes liées au collatéral remis en garantie.





ÉTATS FINANCIERS

BILAN

ENGAGEMENTS HORS BILAN

COMPTE DE RESULTAT COMBINE

ANNEXE AUX COMPTES





A - BILAN

ACTIF (en milliers d'euros)	2020	2019
Écarts d'acquisition	-	-
Actifs incorporels :	4 126	1 514
→ portefeuille de contrats	-	-
→ autres	4 126	1 514
Placements des entreprises d'assurances :	27 140 135	28 970 348
→ terrains et constructions	691 432	634 138
→ placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	424 398	358 979
→ autres placements	26 024 305	27 977 231
Placements représentant les engagements en Unités de Compte	3 885 408	3 572 455
Placements des entreprises du secteur bancaire :	-	-
→ placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	-	-
→ autres placements	-	-
Placements des autres entreprises	500 301	510 131
Titres mis en équivalence	-	-
Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	265 533	246 149
Créances nées des opérations d'assurances ou de réassurance	180 586	175 958
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	33 741	35 916
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	40 745	45 592
Autres créances	155 483	202 784
Autres actifs :	70 394	59 989
→ immobilisations corporelles	70 393	59 988
→ autres	1	1
Comptes de régularisation-actif :	268 128	259 766
→ frais d'acquisition reportés	21 386	20 104
→ autres	246 742	239 662
TOTAL DE L'ACTIF	32 544 579	34 080 604



B - BILAN

PASSIF (en milliers d'euros)	2020	2019
Capitaux propres du groupe :	3 333 308	3 178 245
→ capital social et fonds équivalents	7 929	7 929
→ primes	-	-
→ réserves consolidées	1 979 152	1 853 352
→ autres réserves	1 191 163	1 121 533
→ résultat combiné	155 064	195 431
Intérêts minoritaires	-	-
Passifs subordonnés	-	-
Provisions techniques brutes :	25 064 793	25 256 951
→ provisions techniques vie	22 971 594	23 232 199
→ provisions techniques non vie	2 093 199	2 024 752
Provisions techniques en Unités de Compte	3 866 079	3 564 904
Provisions pour risques et charges	49 716	25 442
Dettes nées des opérations d'assurances ou de réassurance	54 515	51 953
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	-	-
Dettes représentées par des titres	28 527	24 007
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	1 013	17 943
Autres dettes	145 412	1 958 233
Compte de régularisation-passif	1 214	2 916
TOTAL DU PASSIF	32 544 579	34 080 604



C - TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS (en milliers d'euros)	2020	2019
ENGAGEMENTS REÇUS		
→ entreprises d'assurance	187 614	190 593
→ entreprises du secteur bancaire	120 759	111 649
→ autres entreprises	1 792	3 979
ENGAGEMENTS DONNÉS		
→ entreprises d'assurance	1 110 189	777 128
→ entreprises du secteur bancaire	-	-
→ autres entreprises	-	-



D. COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

(en milliers d'euros)	ACTIVITÉS assurance non vie	ACTIVITÉS assurance vie	ACTIVITÉS bancaires	AUTRES activités	TOTAL 2020	TOTAL 2019
Primes émises	672 012	962 490	-	-	1 634 502	1 958 600
Variation des primes non acquises	(6 034)	-	-	-	(6 034)	(4 147)
Primes acquises	665 978	962 490	-	-	1 628 468	1 954 453
Produits d'exploitation bancaire	-	-	15 735	-	15 735	14 727
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	-	26 591	26 591	25 579
Autres produits d'exploitation	18 026	24 650	-	4 800	47 476	50 779
Produits financiers nets de charge	41 415	481 499	-	(17)	522 897	1 205 617
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTS	59 441	506 149	15 735	31 374	2 241 167	3 251 154
Charges des prestations d'assurance	516 349	1 269 282	-	-	1 785 631	2 763 851
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(12 912)	1 535	-	-	(11 377)	(6 404)
Charges d'exploitation bancaire	-	-	13 330	-	13 330	11 898
Charges des autres activités	-	-	-	28 295	28 295	27 518
Charges de gestion y compris participation et intéressement	131 916	66 208	2 362	-	200 486	189 514
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES	635 353	1 337 025	15 692	28 295	2 016 364	2 986 375
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	90 066	131 615	44	3 079	224 803	264 778
Autres produits nets					(121)	(69)
Résultats exceptionnels					(4 330)	205
Impôts sur les résultats					(65 288)	(67 880)
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES					155 064	197 034
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition						(1 603)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ					155 064	195 431



ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

I – POINT SIGNIFICATIF DE L'ARRÊTÉ DES COMPTES

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie du coronavirus "covid-19" qui s'est propagée dans le monde entier.

Malgré l'arrivée de vaccins, l'avenir reste incertain, notamment avec l'émergence de variants du virus.

Dans ce contexte, MACSF reste vigilant et surveille ses expositions face à l'épidémie, notamment l'impact de la crise sanitaire sur l'environnement économique et financier, sur ses actifs mais aussi ses risques gérés vis-à-vis de ses sociétaires professionnels de santé qui sont toujours en première ligne.

II – RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels combinés du Groupe MACSF sont présentés conformément à l'arrêté du 17 janvier 2001 portant homologation du règlement n° 2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances.

MODALITÉS DE COMBINAISON

Méthodes de combinaison/consolidation

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les trois sociétés mutuelles : le fonds d'établissement correspond au cumul de ces trois sociétés.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive de toute ou partie des entreprises combinées et/ou combinantes sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières, techniques et

opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Dans le Groupe MACSF, il résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans les autres sociétés (contrôle de droit).

Les comptes combinés sont obtenus en procédant aux opérations suivantes :

- cumul des comptes des sociétés faisant partie du périmètre des comptes combinés,
- élimination des comptes réciproques d'actif et de passif, de charges et de produits entre sociétés entrant dans le périmètre,
- neutralisation des résultats de cessions intragroupe.

L'option suivante a été retenue : Les mouvements de dotation ou de reprise à la réserve de capitalisation sont retraités par écritures mouvementant le compte de résultat.

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de combinaison clôturent leurs comptes au 31 décembre.

III – INFORMATIONS SUR LES CHOIX DES MÉTHODES UTILISÉES

1. PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances, les règlements 2015-11 et 2016-12 de l'Autorité des Normes Comptables et, lorsque lesdits textes ne le prévoient pas, ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

Les informations sont arrondies au millier d'euros le plus proche conformément à la réglementation.



2. BILAN

2-1. Placements

2-1.1 – Coûts d'entrée et règle d'évaluation à la date de clôture

a) Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction, d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dit).

Les immeubles sont ventilés en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent du type d'immeubles et de la durée d'utilisation.

Les principaux composants, amortis linéairement, sont les suivants :

- Structure (durée d'amortissement comprise entre 0 an et 138 ans selon la nature de l'immeuble considéré),
- Clos et Couvert (durée d'amortissement comprise entre 5 ans et 35 ans selon la nature de l'immeuble considéré),
- Lots techniques (durée d'amortissement comprise entre 0 et 21 ans selon la nature de l'immeuble considéré),
- Immeuble IGT (durée d'amortissement de 20 ans),
- Agencements (durée d'amortissement de 10 ans à 15 ans),
- Terrains.

Il n'est pas retenu de valeur résiduelle.

Par ailleurs, les frais d'acquisition des immeubles sont immédiatement comptabilisés en charges.

La valeur de réalisation des immeubles, qui figure dans l'état récapitulatif des placements, est déterminée à partir d'expertises quinquennales effectuées par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Entre deux expertises, cette valeur est actualisée annuellement et certifiée par un expert agréé.

b) Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ces placements sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

c) Autres Placements

- Les titres à revenu fixe sont inscrits à leur prix d'achat diminué des intérêts courus.

A la date de clôture, si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres cotés est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote).

- Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan, sur la base du prix d'achat hors frais.

Concernant les valeurs de réalisation :

- Les titres cotés sont retenus pour le dernier cours au jour de l'inventaire.
- Les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.



→ Les actions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les parts de fonds communs de placement (FCP) sont retenues pour le dernier prix de rachat publié.

→ Les opérations de prêts de titres sont comptabilisées dans un compte de placements spécifique selon la règle du LIFO. Celles-ci sont couvertes par un collatéral enregistré au passif du bilan au poste Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus. Au 31 décembre il n'y a pas de titres prêtés.

d) Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Ces placements figurent au bilan pour leur valeur de réalisation.

2-1.2. Dépréciations

a) Valeurs mobilières à revenu fixe

Conformément aux articles 123-1 à 123-5 des règlements ANC 2015-11 et 2016-12 une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (*paiement des intérêts et remboursement du principal*).

b) Valeurs mobilières autres que celles à revenu fixe, patrimoine immobilier

Pour chacun de ces placements pris individuellement, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Les provisions à caractère durable sont constituées ligne à ligne dans la mesure où la valeur de référence (valeur d'utilité ou de rendement) fait apparaître une décote significative et durable par rapport à la valeur nette comptable. Les titres non amortissables, relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances et de l'article R 212-11 du Code de la mutualité, dont la moins-value latente est au moins égale à 20 % au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté, sont considérés comme étant en situation de dépréciation durable.

Une valeur recouvrable est alors déterminée de manière prospective qui prend en compte un taux de rendement prudent et une durée de détention.

La moins-value constatée sur la base de cette valeur recouvrable est provisionnée.

Une dotation nette de la provision pour dépréciation durable de 83 millions d'euros a été enregistrée portant la provision au bilan du 31 décembre 2020 à 228 millions d'euros.

2-2. Frais d'acquisition reportés

La fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats « NON-VIE » constatés en charge est inscrite à l'actif du bilan.

Les frais d'acquisition des contrats « VIE » ne font pas l'objet d'une activation.

2-3. Autres immobilisations corporelles ou incorporelles

a) Actifs incorporels

Ce poste comprend principalement les logiciels qui sont amortis linéairement sur une durée variant de 1 à 5 ans.

b) Actifs corporels d'exploitation

Ces actifs font l'objet d'amortissements annuels selon le mode linéaire ou dégressif, et sur des durées variant de 2 à 30 ans.

2-4. Provisions techniques

Ces provisions sont calculées sans déduction des réassurances cédées. La part à la charge des réassureurs figure à l'actif.

a) Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes relatives à la couverture de risques du ou des exercices suivants.

**b) Provisions d'assurance vie****b1) Provisions mathématiques des contrats en unités monétaires (euros)**

Les provisions mathématiques représentent la différence entre la valeur actuelle probable des engagements pris par l'assureur et par l'assuré, éventuellement diminuées des frais d'acquisition à amortir.

Du côté de l'assureur, on retient la valeur actuelle du capital garanti, compte tenu de la probabilité de versement de ce capital ; du côté de l'assuré il s'agit de la valeur actuelle des cotisations restant à payer, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques sont calculées en tenant compte de la table de mortalité et du taux d'intérêt technique utilisés pour la détermination du tarif selon les règles définies par le Code des assurances et du profil de notre population assurée.

b2) Provision Globale de Gestion

La provision globale de gestion est constituée en application de l'article 142-6 du règlement ANC 2015-11 et 2016-12 et de l'article R-343.3 §4 du code des assurances. Elle est constituée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion future des contrats, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

b3) Provisions techniques spéciales de la branche 26

La provision technique spéciale cantonnée du PERP, capitalisée à un taux nul, sert à couvrir les droits des assurés. La provision technique spéciale complémentaire est constituée en application de l'article R441-7 du code des assurances.

c) Provisions pour sinistres

En **assurance non-vie**, les sinistres sont comptabilisés par exercice de rattachement et sur la base d'une estimation des sinistres survenus, mais non encore déclarés.

La provision pour sinistres à payer représente l'estimation, nette de recours, du coût futur de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, ainsi que des frais de gestion correspondants. Les écarts entre les estimations successives en fin d'exercice sont pris en charge de sinistres de chaque exercice.

La provision pour sinistres à payer est toujours calculée pour son montant brut. Les recours à recevoir font l'objet d'une évaluation distincte. Les provisions pour sinistres tardifs sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes : une évaluation dossier par dossier, une évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs et une évaluation basée sur les cadences de règlement observées sur les exercices antérieurs.

Compte tenu des spécificités inhérentes à la RC Médicale, une méthode basée sur les coûts moyens a été développée.

Ces provisions sont complétées, à titre de chargement, par une évaluation des charges de gestion nécessaires pour liquider les sinistres.

En **assurance vie**, les provisions de sinistres correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

d) Provisions pour participations aux bénéfices

Elles correspondent aux participations des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés. Ces participations sont destinées à accroître leurs garanties par incorporation aux provisions mathématiques.

Les sommes portées à cette provision sont affectées aux souscripteurs au cours des huit années suivant celle au titre de laquelle elles ont été portées en provision.



e) Provisions pour égalisation

Une provision pour égalisation est constituée dans certaines catégories de risques conformément à la réglementation.

f) Provisions mathématiques des contrats en unités de compte

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats.

g) Provisions mathématiques des rentes

Elles représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes, sur les risques autres que dommages corporels.

La provision mathématique des rentes versées au titre des garanties de responsabilité civile est calculée conformément aux dispositions de l'article 143-2 des règlements ANC 2015-11, 2016-12 et 2018-08.

La provision mathématique des rentes versées au titre des garanties d'invalidité est calculée conformément aux dispositions de l'article 143-12 du règlement ANC 2015-11.

h) Provisions pour risques croissants

La provision pour risques croissants est constituée en application de l'article 143-17 des règlements ANC 2015-11 et 2016-12 et en application de l'article R 343-7 du code des assurances.

Elle est constituée pour les risques maladie et invalidité des contrats emprunteurs et est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

i) Provision pour risques en cours

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres, y compris les frais d'administration afférents et les frais de gestion des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats

conclus avant cette date, excède la provision pour primes non acquises et les primes exigibles relatives auxdits contrats.

Ce calcul s'effectue conformément à l'article 143-7 des règlements ANC 2015-11 et 2016-12.

3. COMPTE DE RÉSULTAT

3-1. Frais de gestion

a) Secteur « Assurance »

→ L'enregistrement initial des charges est effectué aux comptes par nature de dépense. Elles sont ensuite classées pour la présentation des comptes selon leur destination par application des méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination.
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, le Groupe utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables.

→ Le classement des charges de gestion s'effectue dans les destinations suivantes :

- Frais de règlement des sinistres,
- Frais d'acquisition, (i)
- Frais d'administration, (ii)
- Charge des placements.

i) Les frais « **d'acquisition** » regroupent les frais concernant l'acquisition de nouveaux sociétaires ou de nouveaux contrats.

ii) Les frais « **d'administration** » regroupent les frais engagés pour la gestion du portefeuille de contrats existants.

b) Secteur « Banque » et « autres activités »

Les frais généraux des sociétés de ces secteurs sont comptabilisés par nature.



3-2. Produits nets de placements

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises de dépréciations, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les produits nets de change réalisés et les plus-values sur ajustements Acav.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les dotations aux dépréciations, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées et les moins-values sur ajustements Acav.

Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode « Premier entré/ Premier sorti ».

Les obligations convertibles en actions sont intégrées dans le champ d'application de l'article R 343-9 du Code des assurances, toutefois dans le cas particulier de titres à taux actuariel négatif à l'achat, le règlement prévoit l'exercice d'une option de classement de ces titres en R 343-10.

Le classement initial des titres lors de leur acquisition en R 343-9 ou R 343-10 a des incidences directes sur les mouvements de réserve de capitalisation. Les obligations convertibles en actions considérées comme relevant de l'article R 343-10 ne donnent pas lieu à mouvements de la réserve de capitalisation.

Le groupe a, pour les sociétés Vie, retenu cette option, à savoir le classement des obligations à taux actuariel négatif à l'achat en R.343-10 à l'exception du fonds cantonné relevant de l'article L 441-1 du Code des assurances.

Par ailleurs, et conformément à la réglementation, les mouvements de l'exercice affectant la réserve de capitalisation constatés par le résultat dans les comptes individuels des sociétés d'assurance sont annulés.

Pour les comptes sectoriels assurance, la quote-part de gestion financière correspondant à la rémunération des fonds propres est portée dans le compte de résultat non technique ; la quote-part correspondant à la rémunération des provisions techniques est portée dans le compte de résultat technique Vie ou non-Vie.

Le calcul de ces éléments est effectué selon les dispositions des règlements ANC 2015-11 et 2016-12.

3-3. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt du Groupe est constituée par l'addition de la charge d'impôt exigible et de la charge d'impôt différé.

→ Impôt exigible

Il s'agit de l'impôt payable au titre du bénéfice fiscal de l'exercice inventorié. C'est le montant de cet impôt qui est comptabilisé dans les comptes sociaux des sociétés.

→ Impôt différé

Il permet de constater un impôt correspondant au résultat économique en prenant en compte les décalages temporaires entre l'enregistrement d'un produit ou d'une charge en comptabilité et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur.

On différencie :

- l'impôt différé actif (Créance sur l'État) qui correspond à une économie future d'impôt,
- l'impôt différé passif (Dettes envers l'État) dans le cas d'une imposition future.

Conformément à la loi de finances 2018, le calcul des impôts différés respecte le calendrier de changement de taux, soit une diminution progressive du taux à 25 % à horizon 2022.



IV - PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

a) Le Groupe MACSF présente des comptes combinés en application de la réglementation qui prévoit que lorsque des entreprises d'assurances constituent un ensemble dont la cohérence ne résulte pas de liens en capital, l'une d'elles doit établir et publier des comptes combinés.

L'obligation de combinaison est assumée par MACSF SGAM.

Sont toutefois exclues du périmètre les sociétés qui présentent les caractéristiques suivantes :

- sociétés dont les titres sont utilisés comme unités de compte pour des contrats d'assurance sur la vie ou dont les titres sont adossés à des contrats d'assurance vie ; il s'agit essentiellement des OPCVM et des sociétés transparentes ayant une activité immobilière de gestion locative,
- dans la mesure où cette exclusion n'altère pas l'image fidèle.

Les sociétés ColWine, Château Lascombes et Verso Healthcare ne sont pas consolidées compte tenu de leur caractère non significatif au regard des données consolidées :

CHIFFRES 2020 (en milliers d'euros)	Résultat	Capitaux propres	Total Bilan
ColWine	(567)	10 874	51 366
Château Lascombes	7 744	57 446	112 446
VERSO HEALTHCARE	246	2 567	54 925

b) Présentation des Sociétés constituant le périmètre :

b₁) « MACSF SGAM », Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, a pour objectif de mettre en place et de gérer des liens de solidarité financière durables entre les sociétés affiliées.

b₂) MACSF assurances, société d'assurances « Non Vie », pratique les risques accidents corporels et maladie, les risques dommages, la responsabilité civile médicale, ainsi que la protection juridique.

b₃) MACSF prévoyance et MACSF épargne retraite, sociétés d'assurances « Vie », sont agréées pour pratiquer les opérations visées aux branches suivantes de l'article R 321-1 du Code des Assurances :

20 - VIE – Décès pour MACSF prévoyance et MACSF épargne retraite.

22 - Assurances liées à des fonds d'investissement pour MACSF épargne retraite.

24 - Capitalisation pour MACSF épargne retraite.

26 - Opérations libellées en unités de rente relevant de l'article L 441-1 du Code des Assurances pour MACSF épargne retraite

b₄) MACSF Libéa, société d'assurance « Non Vie » est agréée pour pratiquer les risques accidents corporels et maladie, ainsi que tous les risques dommages y compris l'assistance.

b₅) MACSF RÉ S.A, société de réassurance de droit luxembourgeois.

b₆) MACSF financement, société financière, a pour objet le financement par le crédit, le crédit-bail, la location avec option d'achat et la location longue durée, de matériel, de mobilier et de véhicules automobiles à usage professionnel ou privé.

b₇) PIERRE PROFESSION DE SANTÉ, société civile immobilière, a pour vocation l'acquisition d'immeubles non équipés et leur location.

b₈) MÉDIAC – MÉDI ASSURANCES CONSEILS, société à responsabilité limitée, a pour objet principal la réalisation de toutes opérations de courtage d'assurances et de réassurance.

b₉) LES HORBOUITS I (SARL), est porteuse de l'ensemble immobilier « LE TRIANGLE DE L'ARCHE ».

b₁₀) SCI 10 RUE DE VALMY, FONCIERE MEDICALE N°5 et FONCIERE MEDICALE N°6, ces sociétés civiles immobilières ont pour objet l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif (respectivement des résidences étudiantes, de l'immobilier dédié aux loisirs et des résidences services seniors).



c) Synthèse : périmètre et méthode

	% contrôle	% intérêt	Méthode
MACSF SGAM	100,00	100,00	combinante
ASSURANCES / RÉASSURANCE			
MUTUELLE D'ASSURANCES DU CORPS DE SANTÉ FRANÇAIS « MACSF assurances »	100,00	-	combinaison
MACSF <i>prévoyance</i>	100,00	-	combinaison
MACSF <i>épargne retraite</i>	100,00	100,00	intégration globale
MACSF Libéa	100,00	100,00	intégration globale
MACSF RÉ S.A.	100,00	100,00	intégration globale
FINANCIER			
MACSF <i>financement</i>	100,00	100,00	intégration globale
IMMOBILIER			
PIERRE PROFESSION DE SANTÉ	100,00	100,00	intégration globale
LES HORBOUITS I	100,00	100,00	intégration globale
SCI 10 RUE DE VALMY	100,00	100,00	intégration globale
FONCIÈRE MÉDICALE N°5	100,00	100,00	intégration globale
FONCIÈRE MÉDICALE N°6	100,00	100,00	intégration globale
AUTRES ACTIVITÉS			
MÉDIAC - MÉDI ASSURANCES CONSEILS	100,00	100,00	intégration globale



V - NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES COMPTES COMBINÉS

5-1. BILAN ACTIF

a) Écarts d'acquisition

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
ÉCARTS D'ACQUISITION	30 799	(30 799)	-

b) Actifs incorporels

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Logiciels	17 574	15 199	2 375
Autres actifs incorporels	2 559	808	1 751
TOTAL	20 133	16 007	4 126

c1) Placements des entreprises d'assurance Vie

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation ⁽¹⁾
Placements immobiliers	738 158	734 683	990 923
Actions et titres à revenu variable	2 450 524	2 279 455	2 463 496
Parts d'OPCVM actions	1 751 918	1 733 234	2 019 496
Parts d'OPCVM obligataires	1 110 704	1 090 101	1 125 959
Obligations et autres titres à revenu fixe	18 486 776	18 587 773	19 875 996
Autres placements	222 374	222 374	222 374
TOTAL DES PLACEMENTS	24 760 454	24 647 620	26 698 244
Total des placements cotés	23 417 104	23 319 952	24 879 266
Total des placements non cotés	1 343 350	1 327 668	1 818 978

(1) La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires ainsi qu'à des impositions.



c2) Placements des entreprises d'assurance Non Vie

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation ⁽¹⁾
Placements immobiliers	157 234	123 050	314 963
Actions et titres à revenu variable	215 531	193 867	191 872
Parts d'OPCVM actions	51 236	51 236	51 708
Parts d'OPCVM obligataires	323 268	323 240	323 387
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 792 900	1 788 872	1 897 528
Autres placements	57	57	57
Dépôts auprès des entreprises cédantes assimilées	7 820	7 820	7 820
TOTAL DES PLACEMENTS	2 548 046	2 488 142	2 787 335
Total des placements cotés	2 380 440	2 353 985	2 461 014
Total des placements non cotés	167 606	134 157	326 321

(1) La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires ainsi qu'à des impositions.

d) Placements représentant les engagements en unités de compte

	Valeur
Placements immobiliers	622 009
Parts d'OPCVM actions	155 365
Parts d'OPCVM obligataires	3 108 034
TOTAL DES PLACEMENTS	3 885 408



e) Placements des autres entreprises

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	461 556	458 658	634 816
Actions et titres à revenu variable	-	-	-
Parts d'OPCVM actions	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
Parts d'OPCVM obligataires	41 643	41 643	41 639
Autres placements	-	-	-
TOTAL DES PLACEMENTS	503 199	500 301	676 455
Total des placements cotés	41 643	41 643	41 639
Total des placements non cotés	461 556	458 658	634 816

f) Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

	Non vie	Vie	Total
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	2 375	-	2 375
Provisions d'assurance vie	-	563	563
Provisions pour sinistres	152 262	23	152 285
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-
Provisions pour égalisation	-	-	-
Autres provisions techniques	110 310	-	110 310
TOTAL	264 947	586	265 533

g) Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

	Montant brut	Provision	Montant net
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	160 247	(699)	159 548
Créances nées d'opérations de réassurance	21 038	-	21 038
TOTAL	181 285	(699)	180 586



5-2. BILAN PASSIF

a) Capitaux propres du groupe

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (Part du Groupe)

	Fonds d'établissement	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres réserves	Total des capitaux propres
SITUATION À LA CLÔTURE 2019	7 929	1 853 352	195 431	1 121 533	3 178 244
Variation de périmètre	-	-	-	-	
Autres mouvements	-	-	-	-	
Affectation du résultat (n-1)	-	125 800	(195 431)	69 630	
Résultat de l'exercice	-	-	155 064	-	155 064
SITUATION À LA CLÔTURE 2020	7 929	1 979 152	155 064	1 191 163	3 333 308

b) Passifs subordonnés

Néant.

c) Provisions techniques

	Non vie	Vie	Total
Provisions pour cotisations non acquises	191 444	-	191 444
Provisions d'assurance vie	-	22 015 920	22 015 920
Provisions pour sinistres à payer	1 544 706	168 601	1 713 307
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	326	768 305	768 631
Provisions pour égalisation	79 114	15 341	94 455
Autres provisions techniques	277 608	3 427	281 035
SOUS-TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	2 093 198	22 971 594	25 064 792
Provisions techniques des contrats en unités de compte		3 866 079	3 866 079
TOTAL	2 093 198	26 837 673	28 930 871

d) Provisions pour risques et charges

	2019	Dotations nettes de reprises	2020
Provisions pour impôts et impôts différés	20 151	(856)	19 295
Provisions pour perte de change	2 280	23 587	25 867
Provisions pour litiges	2 900	1 544	4 444
Provisions diverses	111	(1)	110
TOTAL	25 442	24 274	49 716



e) Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance*

	Non vie	Vie	Total
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	18 694	1 555	20 249
Dettes nées d'opérations de réassurance	5 273	1 141	6 414
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	27 267	585	27 852
TOTAL	51 234	3 281	54 515

* Ces dettes sont à moins d'un an.

f) Autres dettes

	2020	2019
Autres emprunts, dépôts reçus	2 747	1 831 668
Autres dettes	142 665	126 565
TOTAL	145 412	1 958 233
dont dépôts et emprunts sur collatéral	78	

g) Impôts différés

Évolution des impôts différés

Impôts différés passif à l'ouverture	13 959
Impôts différés au compte de résultat	(3 418)
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF NETS À LA CLÔTURE	10 541

Décomposition des impôts différés au 31 décembre 2020

Impact des écarts d'évaluation sur les immeubles	19 219
Autres différences temporaires	(8 678)
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF À LA CLÔTURE	10 541

Preuve d'impôt

	2020
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT	155 064
· Impôt exigible	68 715
· Impôt différé	(3 418)
CHARGE TOTALE D'IMPÔT	65 297
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	220 361
· Taux d'impôt théorique	34,43%
CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE	75 878
· Incidence des différences de taux	(5 828)
· Différences permanentes	(4 752)
CHARGE EFFECTIVE D'IMPÔT	65 297
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	29,63%



5-3. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Entreprises d'Assurance	2020	2019
ENGAGEMENTS REÇUS	163	113
ENGAGEMENTS DONNÉS	1 110 189	777 128
• avals, cautions et garanties de crédit	1 103 697	770 797
• titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-
• autres engagements sur titres, actifs ou revenus	6 477	6 311
• autres engagements donnés	15	20
VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES	187 451	190 480
AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS	-	-
Entreprises du Secteur Bancaire	2020	2019
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	120 759	111 649
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	-	-
Autres Entreprises	2020	2019
ENGAGEMENTS REÇUS		
• entreprises d'assurance	-	-
• entreprises du secteur bancaire	-	-
• autres entreprises	1 792	3 979
ENGAGEMENTS DONNÉS	-	-

5-4. COMPTE DE RÉSULTAT

a) Produits financiers nets de charges

Détail par nature des produits et charges des placements techniques et non techniques de l'assurance

	Non vie	Vie	2020	2019
Revenus des placements	46 388	535 008	581 396	724 243
Autres produits des placements	4 979	54 915	59 894	86 318
Produits provenant de la réalisation des placements	21 535	205 536	227 071	224 967
Ajustements ACAV (plus-value)	-	96 595	96 595	404 405
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(11 862)	(16 215)	(28 077)	(25 306)
Autres charges des placements	(12 715)	(136 109)	(148 824)	(72 303)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(6 910)	(99 773)	(106 683)	(132 780)
Ajustements ACAV (moins-value)	-	(158 457)	(158 457)	(3 827)
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	41 415	481 500	522 915	1 205 716



b) Charges de gestion

	Non vie	Vie	Activités bancaires	Autres activités	TOTAL
Charges de personnel ⁽¹⁾	124 590	20 450	35	3 558	148 633
Impôts et taxes ⁽¹⁾	18 643	11 832	36	703	31 214
Charges externes	(1 095)	43 290	564	10 762	53 521
Dotations aux amortissements et provisions	5 545	138	-	-	5 683
Charges diverses	5 357	77	1 735	4	7 173
CHARGES DE GESTION PAR NATURE	153 040	75 787	2 370	15 027	246 224

(1) Y compris participation, intéressement et les impôts et taxes rattachés.

VI - INFORMATIONS SECTORIELLES

6-1. COMPTES DE RÉSULTAT SECTORIELS

a) Compte technique de l'assurance Non Vie

	2020		2019
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes acquises	665 977	16 236	649 742
• Primes	672 012	16 239	655 773
• Variation des primes non acquises	(6 034)	(3)	(6 031)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	23 055	-	23 055
Autres produits techniques	18 026	-	18 026
Charges des sinistres	(509 510)	(16 391)	(493 119)
• Prestations et frais payés	(456 574)	(9 755)	(446 819)
• Charges des provisions pour sinistres	(52 936)	(6 636)	(46 300)
Charges des autres provisions techniques	(16 746)	(12 747)	(3 999)
Participation aux résultats	-	-	-
Frais d'acquisition et d'administration	(111 350)	(9)	(111 341)
• Frais d'acquisition	(56 811)		(56 811)
• Frais d'administration	(54 539)		(54 539)
• Commissions reçues des réassureurs	-	(9)	9
Autres charges techniques	(11 383)	-	(11 383)
Variation de la provision pour égalisation	9 907	-	9 907
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	67 976	(12 912)	80 888
Participation des salariés et intéressement	(9 182)	-	(9 182)
Produits nets des placements hors part du compte technique	18 380	-	18 380
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	77 154	(12 912)	90 066



b) Compte technique de l'assurance Vie

			2020	2019
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	962 490	25 545	936 945	1 281 942
Part du compte technique dans les produits nets de placements	507 141	-	507 141	681 759
Ajustements ACAV (plus-values)	96 595	-	96 595	404 405
Autres produits techniques	24 650	-	24 650	26 878
Charges des sinistres	(1 237 444)	(3 977)	(1 233 467)	(1 062 225)
• Prestations et frais payés	(1 204 090)	(3 985)	(1 200 106)	(1 051 316)
• Charges des provisions pour sinistres	(33 353)	8	(33 361)	(10 909)
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	465 957	(5)	465 962	(476 450)
• Provisions d'assurance vie	772 513	(5)	772 518	17 122
• Provisions sur contrats en unités de compte	(304 259)	-	(304 259)	(499 834)
• Autres provisions techniques	(2 297)	-	(2 297)	6 262
Participation aux résultats	(497 795)	(14 046)	(483 749)	(676 640)
Frais d'acquisition et d'administration	(49 230)	(5 983)	(43 247)	(39 538)
• Frais d'acquisition	(30 218)	-	(30 218)	(27 238)
• Frais d'administration	(19 012)	-	(19 012)	(18 225)
• Commissions reçues des réassureurs	-	(5 983)	5 983	5 925
Ajustements ACAV (moins-values)	(158 457)	-	(158 457)	(3 827)
Autres charges techniques	(312)	-	(312)	(436)
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	113 594	1 534	112 060	135 868
Participation des salariés et intéressement	(16 666)	-	(16 666)	(15 938)
Produits nets des placements hors part du compte technique	36 220	-	36 220	48 978
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	133 149	1 534	131 615	168 909



c) Compte de résultat du secteur bancaire

	2020	2019
Intérêts et produits assimilés	1 089	1 231
Intérêts et charges assimilés	(248)	(415)
Revenus des titres à revenu variable	-	-
Commissions perçues	-	-
Commissions versées	-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-	-
Gains ou pertes sur opérations de placement	-	-
Autres produits d'exploitation	14 647	13 496
Autres charges d'exploitation	(255)	(78)
PRODUIT NET BANCAIRE	15 232	14 234
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(2 362)	(2 440)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	(12 827)	(11 405)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	44	389
Coût du risque	-	-
Gains ou pertes sur titres de participations et parts dans les entreprises liées (y compris portefeuille TIAP)	-	-
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE (AVANT IMPÔT)	44	389

d) Compte d'exploitation des autres activités

	2020	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	26 591	25 579
Autres produits d'exploitation	4 786	4 681
Achats consommés	(4 567)	(3 891)
Charges de personnel	(3 519)	(3 206)
Autres charges d'exploitation	(4232)	(5 055)
Impôts et taxes	(421)	(480)
Dotations aux amortissements et provisions	(15 543)	(14 877)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 096	2 751
Charges et produits financiers	(17)	(99)
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE (AVANT IMPÔT)	3 079	2 652



6-2. AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES

Ventilation du chiffre d'affaires combiné

	2020	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES NON VIE		
Auto :		
• Dommages	105 826	102 932
• Responsabilité civile	53 317	52 174
Dommages corporels	259 137	250 509
Dommages aux biens :		
• Particuliers	66 979	65 041
• Professionnels	30 337	29 932
Responsabilité civile	102 162	101 706
Protection juridique et divers	38 152	37 213
Catastrophes naturelles	11 887	11 592
Constructions et chantiers	3 788	957
Cautions	148	181
Acceptations	89	779
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES NON VIE	671 822	653 016
Variation "Primes à annuler"	190	(417)
TOTAL "PRIMES" NON VIE	672 012	652 599
 CHIFFRE D'AFFAIRES VIE		
Capital variable	261 759	292 489
Décès-vie grande branche et collectives	58 557	57 774
Primes Épargne-Retraite	642 174	955 738
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES VIE	962 490	1 306 001
CHIFFRE D'AFFAIRES "ACTIVITÉ SECTEUR BANCAIRE"	15 735	14 727
CHIFFRE D'AFFAIRES "AUTRES ACTIVITÉS"	26 591	25 579
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 676 828	1 998 906

Le chiffre d'affaires est réalisé majoritairement en France.



VII - AUTRES INFORMATIONS

7-1. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILÉES

Les engagements d'indemnité de départ en retraite sont couverts par des contrats d'assurance.

7-2. EFFECTIFS MOYENS DES SALARIÉS

2020	2019
1 593	1 538

L'effectif moyen est égal à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile et liés à l'entreprise par un contrat de travail (CDI, CDD, apprentis et contrats professionnels) selon l'article D 123-200 du Code de commerce (PCG art. 832-19, 833-19, 834-14 et 835-14).

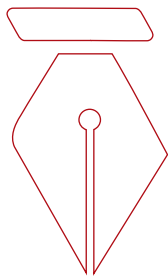
7-3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice 2020 est de 379 milliers d'euros.

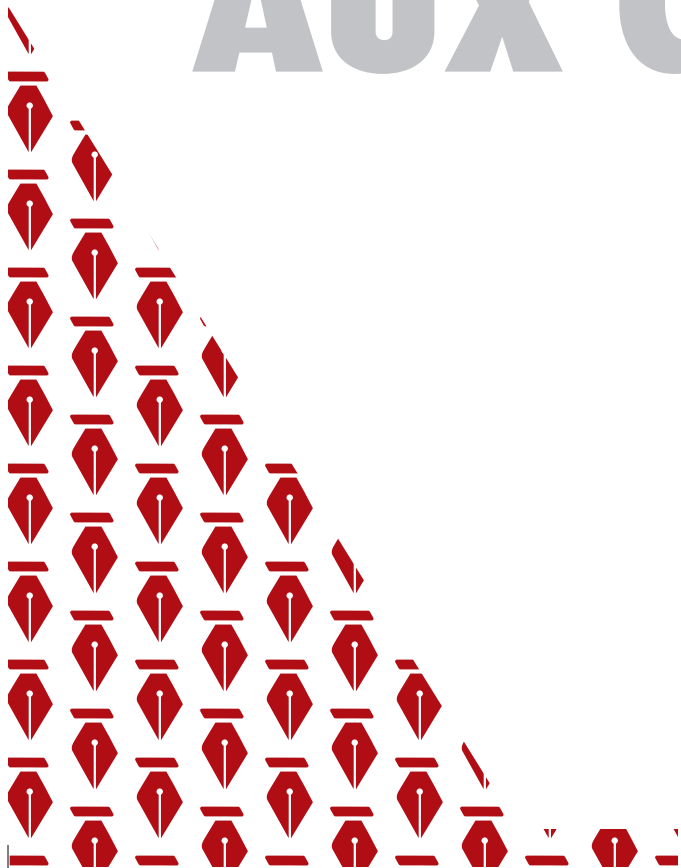
7-4. INTÉGRATION FISCALE

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le régime de l'intégration fiscale a été adopté.

MACSF SGAM en est tête de groupe et les sociétés membres sont : MACSF assurances, MACSF épargne retraite, MACSF prévoyance, MACSF Libéa, MACSF financement, MÉDIAC, HORBOUTS I, SCI 10 RUE DE VALMY, FONCIERE MEDICALE N°5, FONCIERE MEDICALE N°6, CHATEAU LASCOMBES, et ColWine.



RAPPORT DES **COMMISSAIRES** **AUX COMPTES**





RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Exercice clos le 31 décembre 2020

MAZARS

Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux comptes de Versailles

61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La-Défense

DELOITTE & ASSOCIÉS

Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux comptes de Versailles

6 Place de la Pyramide
92908 Paris-La-Défense

À l'assemblée générale de la société de groupe
d'assurance mutuelle MACSF SGAM,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée
par vos assemblées générales, nous avons
effectué l'audit des comptes combinés de la
société de groupe d'assurance mutuelle MACSF
SGAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre
2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

**Nous certifions que les comptes combinés
sont, au regard des règles et principes
comptables français, réguliers et sincères
et donnent une image fidèle du résultat
des opérations de l'exercice écoulé ainsi que
de la situation financière et du patrimoine,
à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué
par les personnes et entités comprises dans
la combinaison.**

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec
le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes
d'exercice professionnel applicables en France.
Nous estimons que les éléments que nous avons
collectés sont suffisants et appropriés pour fonder
notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu
de ces normes sont indiquées dans la partie
"Responsabilités des commissaires aux comptes
relatives à l'audit des comptes combinés"
du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le
respect des règles d'indépendance prévues par le
code de commerce et par le code de déontologie
de la profession de commissaire aux comptes sur
la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission
de notre rapport, et notamment nous n'avons
pas fourni de services interdits par l'article 5,
paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.



JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Evaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers

Risque identifié et principaux jugements

Votre société détermine des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers relevant de l'article R. 343-10 du code des assurances sur la base d'une estimation de

la valeur recouvrable à un horizon de détention donné, selon les modalités exposées dans la note III.2.1.2 de l'annexe.

L'estimation de la valeur recouvrable des placements financiers est déterminée de manière prospective par application d'un taux de rendement prudent sur un horizon de détention probable des placements concernés.

Compte tenu de la part importante de jugement de la direction et du montant des provisions constituées (228 millions d'euros), nous avons considéré que l'estimation des valeurs recouvrables servant de base à la détermination des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers constitue un point clé de l'audit.

Synthèse de nos réponses

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions à caractère durable, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons contrôlé la valeur de marché des titres.
- Nous avons identifié les titres présentant une moins-value latente au moins égale à 20% pendant les six derniers mois précédant la fin de l'exercice 2020.
- Nous avons apprécié le montant des provisions constituées au regard de leur valeur recouvrable notamment sur les points suivants :
 - La cohérence de l'horizon de détention retenu pour chacune des catégories de placements avec ceux utilisés au titre des exercices précédents ainsi qu'avec la capacité de votre société à détenir ces placements jusqu'à l'horizon concerné et avec les intentions de la direction,
 - Le caractère prudent et justifié de la prime de risque utilisée pour déterminer la valeur recouvrable.



Evaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs

Risque identifié et principaux jugements

Les provisions pour sinistres à payer en assurance non-vie figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant de 1 545 millions d'euros hors recours représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent essentiellement à une estimation des prestations connues mais non réglées ainsi qu'une estimation des prestations non connues ou tardives des contrats tel que présenté dans la note III.2.4. de l'annexe.

Ces estimations s'appuient sur des simulations permettant de déterminer la charge ultime de chaque sinistre connu ainsi que sur des données historiques faisant l'objet de projections de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note III.2.4. de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir et des modèles de calcul à utiliser.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Synthèse de nos réponses

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, nous avons eu recours à nos actuaires. Notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clé relatifs à la détermination de cette provision ;
- Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation de la provision ;
- Apprécier le retraitement des données historiques servant de base à l'estimation de la provision et la stabilité des paramètres d'estimation,
- Effectuer un rapprochement entre les données de gestion et les montants comptabilisés ;
- Apprécier le recours aux dates de survenance et aux dates de réclamation qui servent de base à l'estimation de la provision ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul de la provision ;
- Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement).



VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes.

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MACSF SGAM par votre assemblée générale du 25 juin 2008 pour Deloitte & Associés et par celle du 21 juin 2012 pour Mazars.

Au 31 décembre 2020, Deloitte & Associés était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption, compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues antérieurement à ces dates et Mazars dans la 9^{ème} année, dont trois années depuis que la société est devenue une entité d'intérêt public en application du 6^o du III de l'article L.820-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES COMBINÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société de groupe d'assurance mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société de groupe d'assurance mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.



RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES COMBINÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société de groupe d'assurance mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

→ il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés.
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société de groupe d'assurance mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le



périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

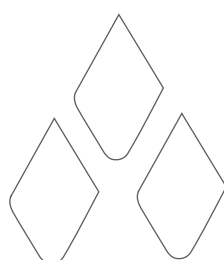
Paris La Défense, le 27 avril 2021
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Jean-Claude PAULY
Associé

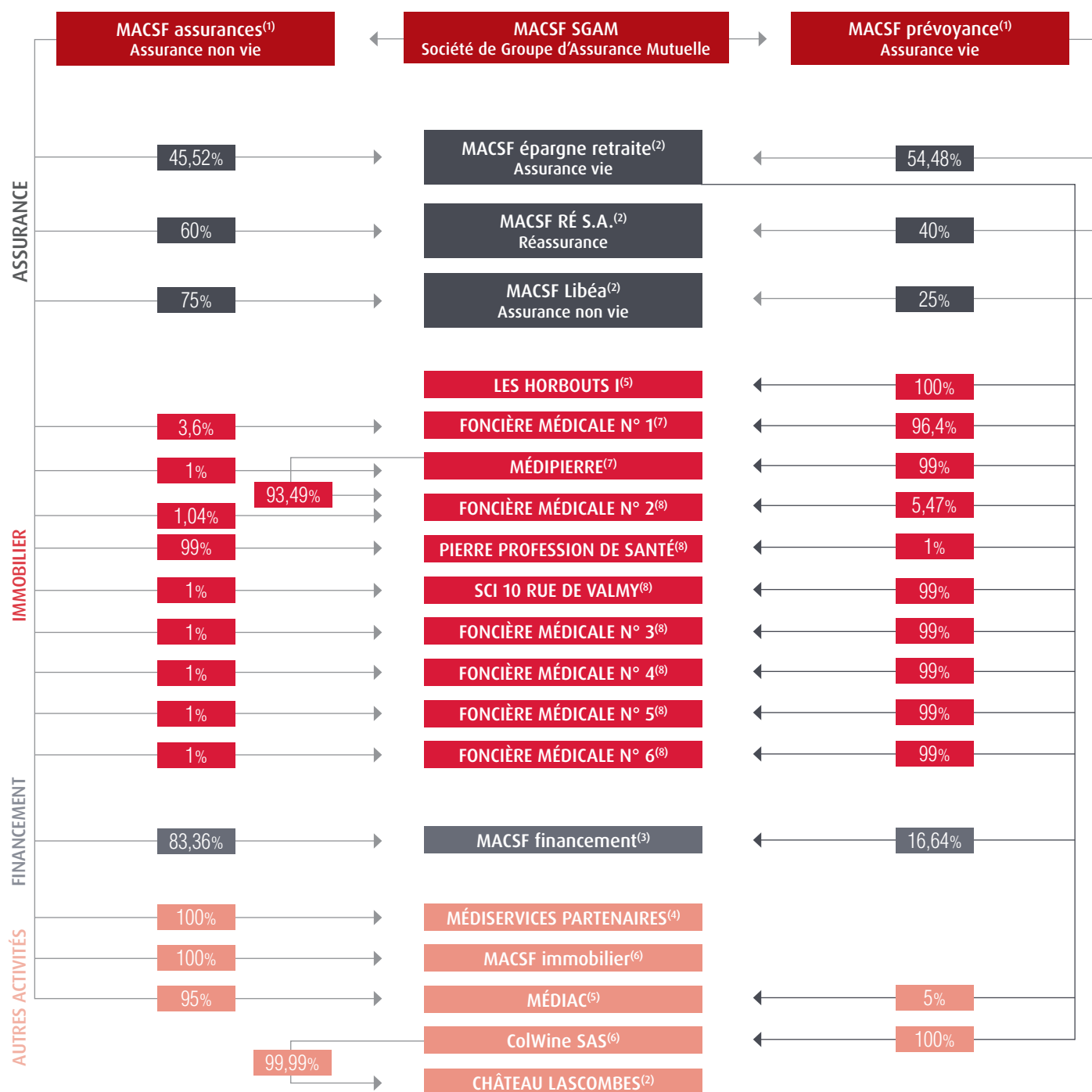
DELOITTE & ASSOCIÉS

Estelle SELLEM
Associée



ORGANIGRAMME **DU GROUPE**

AU 31 DÉCEMBRE 2020*



(1) Société d'assurance mutuelle. (2) Société anonyme. (3) Société anonyme à directoire. (4) Société anonyme coopérative.

(5) SARL. (6) SAS. (7) SCI support Acavi. (8) SCI.

* Cet organigramme n'inclut pas les participations minoritaires et/ou à caractère d'investissement.



MACSF SGAM

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège Social : Cours du Triangle
10 rue de Valmy – 92800 PUTEAUX
Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche
92919 LA DEFENSE CEDEX
SIREN N°488 324 617 - SIRET N°488 324 617 00015

MACSF épargne retraite

Société Anonyme au capital de 58 737 408 €
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy – 92800 PUTEAUX
403 071 095 RCS NANTERRE

MACSF assurances

Société d'Assurance Mutuelle
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy – 92800 PUTEAUX
SIREN n° 775 665 631

MACSF prévoyance

Société d'Assurance Mutuelle
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy – 92800 PUTEAUX
SIREN n° 784 702 375

MACSF Libéa

Société Anonyme au capital de 40 000 000 €
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy – 92800 PUTEAUX
440 214 310 RCS NANTERRE

Notre engagement, c'est vous.

